



DELIBÉRATION N°79
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

DEL 2024.05.29/79

Thème :

FINANCES

Objet :

Demande de subventions – Avenue de la République

Convocation :

Date: 22/05/2024

Affichage: 22/05/2024

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

Le **mercredi 29 MAI 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à René MICHEL
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
André MARTIN donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne FAURE-BRAC, Christian JULLIEN, André MARTIN, Francine DAERDEN

Absents :

Lou AFRICAIN

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_79-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Rapporteur : Richard NUSSBAUM

VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les nombreuses détériorations du revêtement de chaussée de l'avenue de la République (affaissements, fissuration, faïençage, etc.) alors que le trafic automobile y est équivalent à celui de l'avenue de Provence (RN94) ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux de réfection de ce revêtement qui s'élève à 222 201 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de cette opération qui serait le suivant :

• Département - 70%	155 540.7 €
• Ville - 30%	66 660.3 €
Total :	222 201 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 27/05/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_79-DE
Reçu le 05/06/2024
Publié le 05/06/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.05.29/79

PUBLIÉE LE : **05 JUIN 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

